



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Etterbeek**

Service Aménagement du Territoire -  
Urbanisme

**Madame Virginie BRAUN**

Avenue d'Auderghem, 113

B - 1040 BRUXELLES

V/Réf. : 1066110661ViB (corr. : V. Braun)

N/Réf. : AA/EB/ETB20229\_634\_Tervueren\_5

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

**Objet : ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 5**

Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'une maison avec restaurant au rez par l'aménagement de 3 logements aux étages avec modification du volume de toiture, rénovation et transformation des façades comprenant la création de terrasses.

**Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier du 14/02/2019, reçu le 15/02/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/02/2019.

Étendue de la protection

Le bien se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé des bâtiments du Parc du Cinquantenaire. Il est concerné par le Règlement général sur les bâtisses des quartiers entourant le square Ambiorix et le Parc du Cinquantenaire. Par ailleurs, cette maison se trouve en ZICHEE le long de l'axe structurant de l'avenue de Tervueren et en liseré de noyau commercial. Enfin, cette construction éclectique fait l'objet d'une notice dans l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

Historique et description du bien

*Immeuble de style éclectique de trois niveaux sur caves hautes (fenêtres de cave transformées en porte de garage en 1929) et deux travées de largeur inégale, celle de dr. plus légèrement saillante et précédée d'un oriel de plan trapézoïdal sur deux niveaux, large balcon couronnant. Demande de permis de bâtir de 1905.*

*Façade en briques blanches rythmée horizontalement par des bandes en pierre bleue. Baies rect. sous linteau et arc de décharge décoré de pointes de diamant. Triplet inscrit avec porte-fenêtre centrale au 3<sup>e</sup> niveau de la travée principale. À la travée d'accès, porte moderne vitrée. Corniche de bois<sup>1</sup>.*



Fig. 1. Avenue de Tervueren, 5. Façade avant.  
Cliché issu du dossier de demande.

<sup>1</sup> RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, « Avenue de Tervueren 5 », dans *Inventaire du Patrimoine architectural*, [[http://www.irismonument.be/fr.Etterbeek.Avenue\\_de\\_Tervueren.5.html](http://www.irismonument.be/fr.Etterbeek.Avenue_de_Tervueren.5.html)], consulté le 26/02/2019.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Analyse de la demande

La présente demande porte sur les travaux suivants :

- Affecter les 3 étages en logement :
  - o 1<sup>er</sup> étage : appartement 3 chambres ;
  - o 2<sup>ème</sup> étage : appartement 2 chambres ;
  - o 3<sup>ème</sup> étage : studio ;
- Créer 3 terrasses en façade arrière ;
- Agrandir la lucarne en toiture arrière ;
- Reconstruire l'ancienne véranda, 4<sup>ème</sup> pièce en enfilade au rez-de-chaussée, dans la volumétrie existante (maintien de l'activité commerciale Horeca) ;
- Transformer la toiture actuellement à 3 versants en toiture à 2 versants ;
- Supprimer les 3 tabatières en toiture avant et les remplacer par 3 velux ;
- Nettoyer la façade avant ;
- Remplacer les menuiseries de la façade avant par des modèles en bois de couleur noire, équipés de grille type invisivent ;
- Rétablir les impostes vitrées du rez-de-chaussée ;
- Rétablir une porte d'entrée en bois ;
- Supprimer les éléments publicitaires du restaurant désaffecté ;
- Rénover les ferronneries ;
- Supprimer la rampe de garage ;
- Créer une terrasse pour l'Horeca dans le zone de recul.

Avis

La Commission est favorable au projet de rénovation. Elle formule toutefois quelques remarques et suggestions. En ce qui concerne les velux prévus sur le pan de toiture avant, elle demande que le modèle et la disposition soient revus en vue d'une meilleure intégration à la typologie de toiture (modèle récent mais au design de tabatière). Leur alignement devrait ainsi correspondre au rythme des travées des niveaux inférieures. Pour ce qui est des nouveaux châssis en façade avant, l'Assemblée souligne l'importance de soigner leurs détails, non fournis dans le dossier de demande.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
c.c. : BUP-DPC : C. Smets ; Commune : Mme V. Braun (vbraun@etterbeek.irisnet.be)